

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191213-0000020965-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-2-1

Séance du vendredi 13 décembre  
2019

### **POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Tourisme lors de sa réunion du 27 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique en faveur de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 6 465 311,38 € et générera des recettes d'un montant de 455 000 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique de l'attractivité des territoires :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 071 069 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 208 000 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 1 024 137 €
  - en recettes :
    - en investissement : un crédit de paiement de 135 000 € et un total d'autorisation de programme de 5 000 €,
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique du développement touristique :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 173 165,88 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 97 939,50 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 320 000 €,
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique en faveur des projets touristiques structurants :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 30 000 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 60 000 € et un total d'autorisation de programme de 60 000 €,
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique de l'urbanisme et de l'aménagement :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 554 000 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 455 000 € et un total d'autorisation de programme de 438 000 €,
  
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération,
  
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.